

La prostitution et la traite des femmes au Liban

Article proposé et préparé par le Secrétariat de la
Fondation des Femmes de l'Euro-Méditerranée

Table des matières

- Introduction
- La situation actuelle : freins et leviers de changement
- Conclusion : mécanismes de lutte contre la traite et la prostitution
- Références

Introduction

À l'occasion de la journée mondiale de la lutte contre la traite d'êtres humains, le 30 juillet, nous proposons d'aborder dans cet article le sujet de la traite des femmes aux fins d'exploitation sexuelle au Liban, où la combinaison d'une situation économique déjà délicate, d'un afflux important de réfugié-e-s et d'une scène politique et sociale extrêmement complexe et détériorée, semble encourager l'impunité pour ce type d'exploitation.

Selon l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC), la traite à des fins d'exploitation sexuelle reste la forme la plus détectée et les trafiquants ciblent principalement les femmes et les filles: 71 % des victimes dans le monde sont des femmes; principalement des femmes adultes, mais aussi de plus en plus de filles. Près des trois quarts des victimes de la traite identifiées pour l'exploitation sexuelle sont des femmes et 35% des victimes de la traite aux fins de travail forcé sont également des femmes [1]. Plusieurs rapports suggèrent que le Liban est un pays de transit et de destination pour un grand nombre de travailleurs et travailleuses domestiques migrant-e-s, dont un nombre considérable sont victimes de la traite et souffrent des situations d'exploitation du travail. Il s'agit également d'un pays de transit et destination pour des femmes, libanaises et étrangères, exploitées dans le secteur du sexe [2].

Cet article s'appuie principalement sur un diagnostic produit par la **Lebanese League for Women's Rights** (Ligue des droits de la femme libanaise – ci-après LLWR) qui a analysé la prostitution dans la banlieue-est de Beyrouth, et plus particulièrement à Sin-EI-Fil, une localité très peuplée et habitée par des Libanais-e-s appartenant, majoritairement, à des familles de déplacé-e-s libanais-e-s et des réfugié-e-s syrien-ne-s et irakien-ne-s. Les habitant-e-s de la banlieue-est de Beyrouth, populaire et riche en même temps, font face à des difficultés telles que le chômage, le cout élevé du niveau de vie, et l'absence de services étatiques.

Pour réaliser ce diagnostic, la LLWR a réalisé plus de 15 rencontres avec des acteurs qui travaillent sur la traite des femmes: organismes libanais, associations locales et journalistes. En tant que chef de file d'un **pôle local d'acteurs de l'égalité femmes-hommes**® au Liban, la LLWR a travaillé en collaboration avec l'association Egalité Wardah Boutros pour les droits des femmes (AWB) et d'autres partenaires, aussi bien qu'avec la **Fondation des Femmes de l'Euro-Méditerranée (FFEM)** et l'**Institut Européen de la Méditerranée (IEMed)**.

En effet, la FFEM a pour vocation d'analyser les réalités des femmes au niveau local et les politiques publiques qui les concernent à l'aide de consultations et de dialogues de proximité. Pour ce faire, la FFEM met en place annuellement des **pôles locaux d'acteurs de l'égalité femmes-hommes**® en Algérie, Égypte, Jordanie, Liban, Maroc, Palestine et Tunisie (1 par pays). Leur mission est de mobiliser les acteurs de l'égalité au moyen d'activités de collectes de données, de consultations et d'échanges d'expériences dans le but d'analyser des thèmes liés aux droits des femmes et de faire un suivi de l'effectivité des politiques publiques dans ces domaines avec une approche participative.

Toutes les informations liées aux résultats des pôles locaux sont disponibles sur www.euromedwomen.foundation, et font l'objet d'une vaste diffusion dans la région euro-méditerranéenne.

La situation actuelle : freins et leviers de changement

Le Liban présente une situation socio-économique assez précaire caractérisé par une pauvreté généralisée, du chômage, de divisions confessionnelles, d'amples déséquilibres entre régions rurales et urbaines, ainsi que de profondes disparités sociales entre les étendus de bidonvilles et le peu de gratte-ciels dans des localités comme Sin-El-Fil dans la banlieue-est de Beyrouth. Dans un pays où habitent plus d'un million de réfugié-e-s, soit près d'un sixième de sa population, 25% de la société libanaise vit sous le seuil de la pauvreté. Tenant compte que le gouvernement libanais ne chiffre pas beaucoup de réfugié-e-s dans les statistiques officielles, les effets de la pauvreté pourraient être plus étendus que celles le suggèrent. En outre, la guerre civile et les agressions israéliennes ont beaucoup affectées la vie du peuple libanais.

Au-delà de cela, l'arrivée de déplacé-e-s palestinien-ne-s, irakien-ne-s et syrien-ne-s comme conséquence des conflits dans la région a désormais aggravé les difficultés que la société libanaise affronte. Les pressions et les fardeaux supportés par le Liban tout en répondant aux besoins des réfugié-e-s et de la communauté d'accueil et dont les ressources sont épuisées le rendent souvent incapable de respecter ses obligations envers les réfugié-e-s, ce qui entraîne la marginalisation de nombreux groupes. Dans tel contexte de pauvreté où le tissu social est fragmenté, la traite de personnes s'accroît. Cela affecte notamment des filles et des femmes de diverses nationalités ayant fui leur pays pour des raisons sociopolitiques variées telles que les guerres, la misère ou les changements politiques. Beaucoup de ces femmes et filles ne disposent pas de la documentation adéquate, ce qui limite leur liberté de mouvement et leur accès aux services de base et les expose à un risque accru de harcèlement et d'exploitation [3].

Au Liban, la traite est un fléau de longue date, la prostitution est bien ancrée dans la société et très rarement remise en question. Bien que la prostitution soit interdite au Liban (loi n°164 sur la pénalisation des crimes relevant de la traite des personnes), le phénomène est très visible, il représente même une rentable attraction touristique connue dans la région. Du point de vue légal, les femmes qui pratiquent la prostitution peuvent être criminalisées et pénalisées, contrairement aux clients qui sont exemptés de toute responsabilité, alors même qu'ils sont la raison d'être du marché de la prostitution. Par conséquent, la prostitution ne se définit pas comme une relation contractuelle entre deux parties aux droits égaux, mais comme l'achat de services sexuels qui déshumanise les femmes, les transformant en biens consommables [4].

La prostitution est notamment taboue au Liban où la société, solidement traditionnelle, refuse d'en parler ouvertement. La loi du silence, ayant pour base les coutumes et les traditions nationales, a plusieurs effets : d'une part, un manque flagrant de données et d'informations officielles sur les conditions de travail et de vie des femmes prostituées. Et d'autre part, elle a un effet dissuasif, qui se traduit par une réduction au minimum du nombre d'entités travaillant sur ce sujet. Tout cela contribue à une impunité quasi-totale des coupables [5].

Les statistiques fournies par les organismes publiques offrent cependant une vision biaisée de la réalité avec des chiffres considérablement réduits, qui ne sont pas représentatifs de l'ampleur du problème. Parallèlement, le phénomène des prétendus « mariages » contractés avec des adolescentes de moins de 15 ans augmentent. Quelques mois après l'union, les jeunes filles sont forcées à se prostituer [6].

Malgré le fait que depuis 2011 la traite des personnes est considérée comme un crime, ni le gouvernement ni le parlement n'ont pris de mesures efficaces pour assurer une législation pertinente. En outre, le Ministère de l'éducation ne prévoit pas dans le cadre de ces programmes

le sujet de la traite des personnes ou de la pédophilie. Quant aux municipalités, elles n'ont pas mis en place de structures permettant de lutter contre le problème sous prétexte de manque de compétences sur le sujet [7].

Tenant compte de l'acceptation de la prostitution et de la traite des êtres humains par la société libanaise et son inaction face aux problèmes, ainsi qu'à la quasi absence des institutions publiques désignées pour les combattre, les associations qui concentrent leurs efforts sur les racines de la traite et la prostitution sont très peu nombreuses.

Le fait que les racines de la traite et de la prostitution ne soient pas abordées par les ONG a une répercussion sur les médias, qui marginalisent eux aussi les nouvelles sur le sujet. Pourtant, les médias pourraient informer le grand public et jouer un rôle déterminant pour les victimes en relatant l'ampleur du problème et ses terribles conséquences.

Les réseaux sociaux sont utilisés comme plateformes pour fournir un large choix aux «consommateurs» et les visas professionnels rendent plus faciles le droit d'entrer sur le sol Libanais. Ces facteurs favorisent la traite et l'exploitation des filles et des femmes [8].

Conclusion : mécanismes de lutte contre la traite et la prostitution

Au vu de la faible sensibilisation sur la traite et la prostitution au Liban il est essentiel de mettre en place une action commune entre ministères, organismes officiels responsables, municipalités et les ONG. Cette action devra tout d'abord reposer sur l'application de la loi 164, et très particulièrement sur la partie concernant les sanctions applicables à l'encontre des contrevenants.

Afin d'améliorer la situation tous les acteurs impliqués dans le diagnostic mené par l'association LLWR, ont proposé plusieurs pistes d'action pour le futur, à savoir :

- Sensibiliser les administrations publiques au problème de la traite en les responsabilisant sur leur rôle dans l'application des lois existantes et dans la prise de mesures efficaces ;
- Aborder la traite, la pédophilie et la prostitution dans les manuels scolaires libanais ;
- Concevoir des campagnes de sensibilisation dans les médias avec la participation de spécialistes, pour assurer la compréhension du sujet et transmettre des mesures de prévention ;
- Informer la population pour qu'elle acquière une plus juste connaissance de l'ampleur du problème et de ses conséquences sur la société libanaise et le droit de femmes ;
- Favoriser la mobilisation et l'implication des ONG sur le phénomène de la traite facilitant l'accès aux financements ;
- Lutter contre la situation précaire des personnes subissant la traite pour leur trouver une alternative à la prostitution.

Il reste à noter que malgré le manque d'acteurs dans la lutte contre la traite des femmes et la prostitution, qui est l'une des formes de traite les plus courantes, certains travaillent dur pour changer cette réalité, comme l'Ordre des Avocats de Beyrouth, qui a lancé un guide sur la lutte contre la traite des êtres humains [9].

Références

[1] Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDD), Global report on trafficking in persons 2016, p. 7. <https://www.euromedwomen.foundation/pg/en/documents/view/8505/global-report-on-trafficking-in-persons-2018>

[2] United Nations, Report of the Special Rapporteur on trafficking in persons, especially women and children, Mission to Lebanon, 2016 p. 4, UN, <https://www.refworld.org/type,MISSION,UNCHR,,441182190,0.html>

[3] LEBANESE LEAGUE FOR WOMEN'S RIGHTS (Ligue des droits de la femme libanaise – LLWR) Diagnostic de terrain : La prostitution et la traite des femmes dans la banlieue-est de Beyrouth, FFEM and IEMed, 2018, p. 14. <https://www.euromedwomen.foundation/pg/fr/documents/view/7894/diagnostic-terrain-la-prostitution-traite-femmes-dans-banlieueest-beyrouth>

[4] GHADA JABBOUR, Exploring the demand for prostitution: What Male Buyers Say About Their Motives, Practices, and Perceptions, Kafa, 2014 p. 10 <https://www.euromedwomen.foundation/pg/en/documents/view/8121/exploring-demand-for-prostitution-what-male-buyers-say-about-their-motives-practices-and-perceptions>

[5] LEBANESE LEAGUE FOR WOMEN'S RIGHTS (Ligue des droits de la femme libanaise – LLWR). Op. cit., p.14.

[6] LEBANESE LEAGUE FOR WOMEN'S RIGHTS (Ligue des droits de la femme libanaise – LLWR) Op. cit., p. 11.

[7] LEBANESE LEAGUE FOR WOMEN'S RIGHTS (Ligue des droits de la femme libanaise – LLWR). Op. cit., p. 14.

[8] LEBANESE LEAGUE FOR WOMEN'S RIGHTS (Ligue des droits de la femme libanaise – LLWR). Op. cit., p. 15.

[9] ORDRE DES AVOCATS DE BEYROUTH, Guide pratique sur la lutte contre le trafic des êtres humains, 2014 <https://www.euromedwomen.foundation/pg/fr/documents/view/7993/guide-pratique-sur-lutte-contre-traffic-etres-humains>